

Témoignage de Yvonne NECKENIG BRAMON, Chargée de mission clauses de responsabilité sociale - Projet Emploi - Cabinet du Président du Directoire

Quels sont les grands axes mis en œuvre par la Société du Grand Paris pour renforcer l'intégration de clauses sociales dans la commande publique, dans le cadre des travaux du Grand Paris ?

La Société du Grand Paris veut faire du Grand Paris Express une opportunité pour la croissance économique et le développement de l'emploi régional, en particulier des personnes les plus éloignées. La Société du Grand Paris inclut dans ses marchés de travaux une clause d'exécution d'un minimum de 5% des heures de travail dédiées aux personnes en insertion (demandeurs d'emplois de longue durée, jeunes sans qualification, ...) et une deuxième clause d'accès des PME pour au moins 20% de la part du marché, en cotraitance ou en sous-traitance.

Cinq conventions de partenariat pour le développement de l'emploi ont déjà été conclues en ce sens avec des établissements publics territoriaux de la métropole et une communauté d'agglomération concernés par le tracé, dont Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12), pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces engagements. La Société du Grand Paris subventionne à hauteur de 60 000 euros par an le projet conduit par le territoire pour développer l'emploi local, favoriser l'insertion professionnelle et l'accès des PME locales, classiques ou solidaires, aux marchés publics, en lien avec les entreprises intervenant sur les chantiers et l'ensemble d'acteurs économiques et de l'emploi.

La SGP met-elle en œuvre des dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès des structures ESS du secteur de l'économie circulaire (filiale déchets) aux marchés de travaux du Grand Paris Express ?

Concernant la filière déchets, ce sont les entreprises titulaires de nos marchés de travaux qui répercutent nos exigences en matière de responsabilité sociale sur les attributaires de leurs marchés de gestion de déblais de chantier. Nos territoires partenaires interviennent à ce stade auprès de ces entreprises pour les accompagner dans l'exécution de leurs engagements et assurent la mise en relation avec les structures de l'ESS.

Que pensez-vous d'initiatives telles que ces Openmap ESS ?

Ce type d'initiative permet à la Société du Grand Paris d'informer les structures de l'économie sociale et solidaire sur les opportunités liées au Grand Paris Express. Le défi pour l'économie sociale et solidaire est de taille. Etre en mesure de l'accompagner relève de notre responsabilité d'acteur public.

Témoignage de Frédéric WILLEMIN, Directeur de l'ingénierie environnementale

Qu'attendez-vous de votre participation à la nouvelle rencontre Openmap ESS du 16 novembre qui portera sur l'économie circulaire (filière déchets) ?

La Société du Grand Paris (SGP) est l'établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la construction du futur métro du Grand Paris Express (68 nouvelles gares, 200 km de lignes essentiellement souterraines). Avec l'entrée en jeu des tunneliers à partir de 2018, le défi de la prise de conscience de l'économie circulaire sera considérable dans le bassin parisien.

Aussi, la SGP veut mettre en place une politique exemplaire de gestion des 45 millions de tonnes de déblais des chantiers du Grand Paris Express. Moins de 5% de ces terres qui seront excavées sont estimées polluées du fait d'activités industrielles passées et seront traitées en conséquence. Le reste représente un vrai potentiel et la SGP s'est en ce sens engagée à revaloriser 70% des terres issues de ses chantiers, le stockage définitif devant rester minoritaire.

Traçabilité, transports alternatifs au routier, valorisation des déblais : la nécessité de fournir des matériaux dans un souci d'économie de la ressource et dans le respect de l'environnement suppose un défi considérable pour l'économie circulaire et le développement des filières et le secteur de l'ESS doit y prendre sa place.

Pouvez-vous nous parler de l'appel à projets innovants « Le Grand Paris des déblais » lancé avec l'ADEME ?

La variété du sous-sol francilien, aussi bien par sa granulométrie (sable, cailloux...) que par sa composition chimique nécessite une diversité de solutions de revalorisation : du réaménagement des carrières à la fertilisation des terres stériles, à la transformation en matériaux pour la fabrication de terre crue, ciment, plâtre, sable pour béton, briques..., ou encore l'aménagement de parcs urbains. La SGP s'est penchée sur les possibilités et a mis en ligne un catalogue des solutions de valorisation, puis a lancé avec l'ADEME un appel à projets innovants « Le Grand Paris des déblais * ».

Six projets ont été retenus, portant sur la caractérisation, la valorisation, ou l'évacuation des déblais par transport alternatif.

(*) Pour en savoir plus : <http://www.innovation.societedugrandparis.fr/defi/grand-paris-deblais/>